

JOURNAL OFFICIEL

La présente édition
ne contient pas
les publications
contenant des données
personnelles protégées.
Dès lors, seule
la version officielle
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 40^e année – N° 12 – Mercredi 28 mars 2018

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** journalofficiel@pressor.ch

Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

Arrêté portant approbation de la création du Comité intercommunal de « Les Breuleux – La Chaux-des-Breuleux »

Le Gouvernement de la République et Canton du Jura, vu les articles 5, 7 et 8 du décret du 20 octobre 2004 sur la fusion de communes ¹⁾,

arrête:

Article premier La création du Comité intercommunal décidée par les communes de Les Breuleux et de La Chaux-des-Breuleux est approuvée.

Art. 2 Le statut du Comité intercommunal est celui d'une commission spéciale au sens de l'article 97 de la loi sur les communes ²⁾.

Art. 3 Dans la mesure où la réflexion du Comité intercommunal porte sur la fusion de communes, l'Etat lui met à disposition une assistance technique et administrative.

Art. 4 Les frais de fonctionnement du Comité intercommunal sont financés à parts égales par l'Etat et les communes intéressées, sur la base d'un budget approuvé au préalable par le Délégué aux affaires communales.

Art. 5 Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Delémont, le 13 mars 2018

Au nom du Gouvernement

Le président: David Eray

La chancelière: Gladys Winkler Docourt

¹⁾ RSJU 190.31

²⁾ RSJU 190.11

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 27 février 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membres du Conseil de fondation de la Fondation pour le Théâtre du Jura pour la fin de la période 2016-2020, en remplacement de MM. Pierre-Arnauld Fueg, Patrick Raval et Joël Vallat, démissionnaires:

- M. Stéphane Boillat, Saint-Imier;
- M. Gabriel Voirol, Porrentruy;
- M. Vincent Wermeille, Saignelégier.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

République et Canton du Jura

Extrait du procès-verbal de la séance du Gouvernement du 13 mars 2018

Par arrêté, le Gouvernement a nommé membre du comité du Secours d'hiver Jura pour la fin de la période 2016-2020:

- M^{me} Muriel Christe Marchand, cheffe du Service de l'action sociale.

Le présent arrêté entre en vigueur immédiatement.

Certifié conforme.

La chancelière d'Etat: Gladys Winkler Docourt

Département des finances

Publication de l'Autorité de surveillance des fondations

1. approuve la dissolution de la Fondation crèche-garde-rie du Val-Terbi, à Val Terbi, qui est mise en liquidation;
2. désigne M. Jean-Baptiste Beuret, de Le Bémont, à Courtételle, en qualité de liquidateur de la fondation, avec signature individuelle, à compter de l'entrée en force de la présente décision;
3. charge le liquidateur de procéder aux démarches nécessaires à l'aboutissement de la procédure de liquidation, à savoir notamment:
 - procéder à l'appel aux créanciers;
 - payer tous les créanciers;
 - provisionner une somme suffisante pour régler les émoluments de radiation;
 - remettre à l'Autorité de surveillance un rapport final et une attestation confirmant que la fondation n'a plus d'actifs ni de passifs;
4. ordonne la radiation des membres actuels du Conseil de fondation;

5. invite le Registre du commerce à procéder aux inscriptions qui découlent de la présente décision;
6. dit qu'il est perçu un émolument de 300 francs et des frais par 10 francs, soit au total 310 francs;
7. dit que le dispositif de la présente décision sera publié au Journal officiel;
8. notifie la présente décision :
 - à la fondation, selon adresse au Registre du commerce, par pli recommandé;
 - M. Jean-Baptiste Beuret, liquidateur, par pli recommandé;
 - au Registre du commerce, Delémont;
 - au Bureau des personnes morales et des autres impôts, Les Breuleux;
 - au Journal officiel pour publication.

Avis concernant les voies de droit

La présente décision peut faire l'objet d'une opposition par écrit devant le Département des Finances, de la Justice et de la Police dans les trente jours à compter de sa notification (art. 98 Cpa). L'opposition doit être motivée et comporter les éventuelles offres de preuve. Elle doit être datée et signée par l'opposant ou son mandataire (art. 98, al. 2 et 3, Cpa). La procédure d'opposition est la condition préalable à tout recours ultérieur (art. 96 Cpa). Le non-respect de ces dispositions peut entraîner notamment l'irrecevabilité de l'opposition.

Delémont, le 19 mars 2018

Le Ministre des finances: Charles Juillard

Service des infrastructures

Restriction de circulation

Route cantonale N° 1562

Commune: Corban

Vu les dispositions légales fédérales et cantonales, le Service des infrastructures informe les usagers que la route sous-mentionnée sera fermée temporairement à tout trafic, comme précisé ci-après:

Motifs:	Réfection de la chaussée et du passage du ruisseau
Tronçon:	Courchapoix à Montsevelier
Durée:	Du 3 avril au 1^{er} juin 2018
Exceptions:	Transports publics selon l'horaire
Particularités:	Néant
Renseignements:	M. Serge Willemin, inspecteur des routes (tél. 032 420 60 00)

Les signalisations de chantier et de déviation réglementaires seront mises en place.

Par avance, nous remercions la population et les usagers de leur compréhension pour ces perturbations du trafic. Nous les prions de bien vouloir se conformer strictement à la signalisation routière temporaire mise en place ainsi qu'aux indications du personnel du chantier affecté à la sécurité du trafic.

Les oppositions à cette restriction ne peuvent être prises en considération en vertu de l'article 107, alinéa 4, de l'OSR.

Delémont, le 20 mars 2018

Service des infrastructures
Ingénieur cantonal
P. Mertenat

Publications des autorités communales et bourgeoises

Courtedoux

Assemblée communale extraordinaire, jeudi 19 avril 2018, à 20h, à la halle de gymnastique

L'ordre du jour est le suivant:

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 14 décembre 2017.
2. Approuver le règlement relatif à l'approvisionnement en eau potable (RAEP) de la Commune mixte de Courtedoux.
3. Approuver le règlement de sécurité locale de la Commune mixte de Courtedoux.
4. EAU A16 – Reprise des installations de distribution d'eau par le SIDP – Présentation et approbation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier.
5. Prendre connaissance et accepter une dépense globale de Fr. 140 000.– pour différents aménagements (isolation du toit – fenêtres – chaudière – cuisine – pompe à chaleur – panneaux thermiques – chauffage soufflerie - luminaires) dans les locaux de l'école, la halle de gymnastique et le bureau communal, financée par les liquidités courantes.
6. Divers.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements ainsi que la convention faisant objets des points 2, 3 et 4 seront déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où ils pourront être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront adressées par écrit, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

Courtedoux, le 26 mars 2018

Le Conseil communal

Courtételle

Avis de dépôt public

Conformément à l'article 102 de la loi sur les améliorations structurelles (LAS) du 20 juin 2001 (RSJU 913.1), le Syndicat d'améliorations foncières de Courtételle (SAF Courtételle) en accord avec l'Office cantonal de l'environnement dépose publiquement le dossier des servitudes relatif à la desserte forestière dans le sous-périmètre forestier « Noir Bois – Chételay » comprenant:

1. Plan 1: 2500 des servitudes
2. Registre des servitudes

Lieu de dépôt: Administration communale de Courtételle
Administration communale de Haute-Sorne, Bassecourt
Durée de dépôt: du 29 mars 2018 au 17 avril 2018

Les intéressés sont priés de prendre connaissance de ces documents; les éventuelles oppositions, écrites et motivées, sont à adresser, jusqu'au 17 avril 2018 inclusivement, à l'administration communale de Courtételle ou à l'administration communale de Haute-Sorne à Bassecourt.

Pour être recevables, les oppositions devront être motivées, porter exclusivement sur les objets déposés

et respecter l'art. 106 LAS. Les oppositions ne pourront remettre en cause des objets ayant fait l'objet d'un dépôt public antérieur.

Courtételle, le 23 mars 2018

Le Comité du SAF Courtételle

Courtételle

Dépôt public

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Courtételle dépose publiquement durant 30 jours, soit du 29 mars 2018 au 27 avril 2018 inclusivement, en vue de son adoption par l'Assemblée communale, le document suivant:

- *Modification de l'aménagement local*
- *Plan de zones et Règlement communal sur les constructions*
- *Secteur MAe*

Durant le délai de dépôt public, ce document peut être consulté au secrétariat communal.

Les oppositions et les réserves de droit faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Courtételle jusqu'au 27 avril 2018 inclusivement. Elles porteront la mention « Opposition à la modification de l'aménagement local ».

Courtételle, le 26 mars 2018

Le Conseil communal

Damphreux

Assemblée communale ordinaire, mardi 24 avril 2018, à 20h, à la salle de l'école

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée.
2. EAU A16 - REPRISE DES INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION D'EAU PAR LE SIDP. Présentation et validation de la convention relative à la cession et à l'exploitation du réseau d'eau N16 des sections 2 à 5 entre Boncourt et Glovelier.
3. Approuver les comptes de l'exercice 2017 et voter les dépassements budgétaires.
4. Divers.

Le procès-verbal du 13 décembre 2017 est disponible au secrétariat communal ou sur le site www.damphreux.ch

La convention mentionnée au point N° 2 est déposée publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal, où elle peut être consultée. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, seront à adresser durant le dépôt public au secrétariat communal. Le document est également disponible sur le site internet communal.

Damphreux, mars 2018

Le Conseil Communal

Haute-Ajoie / Chevenez

Approbation de plans et de prescriptions

Le Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 22 mars 2018 les plans suivants:

- **Plan spécial zone d'activités « Combe du Pequie » à Chevenez - plan d'occupation du sol et des équipements**

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Chevenez/Haute-Ajoie, le 23 mars 2018

Conseil communal de Haute-Ajoie

Porrentruy

Changement d'affectation

Conformément à la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (Loi sur les auberges), le Conseil municipal de Porrentruy informe que M^{me} Sandrine Enée, Miécourt, prévoit le changement d'affectation d'une surface commerciale en établissement public - restaurant, portant l'enseigne «Porr'Encas», à Porrentruy, rue du Séminaire 5, rez-de-chaussée (propriétaire: Schloufi Sàrl, Miécourt).

Les heures d'ouverture seront les suivantes:

- Lundi: de 11 h 30 à 13 h 30 et de 18 h à 23 h.
- Mardi: de 11 h 30 à 13 h 30 et de 18 h à 23 h.
- Mercredi: de 11 h 30 à 13 h 30 et de 18 h à 23 h.
- Jeudi: de 11 h 30 à 13 h 30 et de 18 h à 23 h.
- Vendredi: de 11 h 30 à 13 h 30 et de 18 h à 23 h.
- Samedi: fermé
- Dimanche: fermé

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Porrentruy dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente, soit jusqu'au 27 avril 2018.

Conseil municipal

Porrentruy

Décision du Conseil de ville du 22 mars 2018

Tractandum N° 15

Approbation de l'acquisition de la parcelle et du bâtiment, sis sur la feuille N° 2089 à rue du Gravier, appartenant à M. Serge Fleury et à couvrir par voie d'emprunt, pour le montant de Fr. 358 000.-.

Tractandum N° 16

Approbation du règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SIS).

Tractandum N° 17

Approbation d'un crédit de Fr. 90 500.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour l'acquisition d'un nouveau véhicule de transport du Centre de renfort, d'incendie et de secours de Porrentruy (CRISP).

Tractandum N° 18

Approbation de la reprise des installations de distribution d'eau de l'A16 par le SIDP.

Les documents sur la base desquels le Conseil de ville s'est prononcé peuvent être consultés à la Chancellerie municipale. Ces décisions sont soumises au référendum facultatif.

Délai pour l'envoi de la demande de référendum au Conseil municipal: **vendredi 27 avril 2018.**

Porrentruy, le 23 mars 2018

Chancellerie municipale

Porrentruy

Dépôt public

Règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SIS)

Dans sa séance du 22 mars 2018, le Conseil de ville a approuvé le règlement concernant le Service de défense contre l'incendie et de secours (SIS). Ce règlement peut être consulté à la Chancellerie municipale durant 20 jours, soit jusqu'au 17 avril 2018.

Les oppositions, dûment motivées et écrites, doivent parvenir à la Chancellerie municipale de Porrentruy jusqu'au 27 avril 2018.

Porrentruy, le 23 mars 2018

Le Conseil municipal

Porrentruy

Votation communale du 6 mai 2018

Le Conseil municipal de Porrentruy fixe au dimanche 6 mai 2018 et au jour précédent (samedi 5 mai 2018), dans les limites des dispositions légales et réglementaires, le scrutin populaire communal concernant:

- Approuvez-vous un crédit de Fr. 5 670 000.-, à couvrir par voie d'emprunt, pour la rénovation de la piscine municipale de Porrentruy?

Les bureaux de vote seront ouverts aux heures habituelles **dans le hall de l'Hôtel de ville (samedi de 10 h à 12 h), au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (samedi de 17 h à 19 h), ainsi que dans le hall du Lycée cantonal et au Groupe scolaire Auguste-Cuenin (dimanche de 10 h à 12 h).**

Porrentruy, le 23 mars 2018

Le Conseil municipal

Porrentruy

Assemblée bourgeoise ordinaire, jeudi 19 avril 2018, à 20 h, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoise du 1^{er} décembre 2017
2. Rapport du Président du Conseil
3. Rapport du Président de la Commission forestière
4. Comptes 2017
5. Divers et imprévus

Le Conseil de bourgeoisie

Saint-Brais

Assemblée ordinaire de l'arrondissement de sépulture de Saint-Brais/Montfaucon, mercredi 18 avril 2018, à 20 h 15, à la halle

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de l'assemblée du 13 avril 2016
2. Comptes et bilan exercices 2016 et 2017
3. Fixer les taxes et concessions de tombes
4. Divers et imprévus

Secrétariat de l'Arrondissement

Soyhières

Plan spécial «Les Riedes II»

Conformément à l'art. 71 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire du 25 juin 1987, la commune de Soyhières dépose publiquement durant 30 jours, soit du 29 mars 2018 au 27 avril 2018 inclusivement, en vue de leur adoption par l'assemblée communale:

- Le plan spécial «Les Riedes II» et les prescriptions qui l'accompagnent.

Durant le délai de dépôt public, ces documents peuvent être consultés au secrétariat communal.

Les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, sont à adresser par lettre recommandée au Conseil communal de Soyhières jusqu'au 27 avril 2018 inclusivement. Elles porteront la mention «Opposition au Plan spécial Les Riedes II».

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (article 33 de la Loi sur les constructions et l'aménagement du territoire).

Soyhières, le 26 mars 2018

Le Conseil communal

Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Collectivité ecclésiastique cantonale catholique-romaine de la République et Canton du Jura

Election complémentaire au Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale

Suite à la démission de M. Jacques Favre de Montavon, il sera procédé à une élection complémentaire, selon les articles 43 et suivants de l'Ordonnance sur les droits politiques, lors de l'Assemblée de la Collectivité ecclésiastique cantonale du 14 juin 2018.

Le dépôt de candidature est fixé au lundi 14 mai 2018.

La formule de candidature peut être demandée à l'administration de la Collectivité ecclésiastique cantonale, case postale 2032, 2800 Delémont/courriel cecju@jurapastoral.ch.

Pour le Conseil de la Collectivité ecclésiastique cantonale
L'administrateur: Pierre-André Schaffter

Boécourt-Séprais-Montavon

Assemblée extraordinaire de la Commune ecclésiastique, 10 avril 2018, à 20 h, à la salle paroissiale de Boécourt

Ordre du jour:

1. Procès-verbal.
2. Nommer deux scrutateurs.
3. Discuter et voter un crédit pour la rénovation de l'appartement de 2½ pièces de la Cure pour un montant de Fr. 75 000.– et donner compétence au Conseil pour le financement.

Le Conseil de la Commune ecclésiastique

Les Bois

Assemblée de la Commune ecclésiastique, mardi 24 avril 2018, à 20 h 15, au centre paroissial

Ordre du jour:

1. Ouverture de l'assemblée
2. Nomination de 2 scrutateurs
3. Procès-verbal de la dernière assemblée
4. Compte 2018
5. Divers

Courtedoux

Assemblée de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, mercredi 18 avril, à 20 h, à la Maison Saint-Martin

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2017
3. Divers

Courtedoux, le 26 mars 2018

Le Conseil de paroisse

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse:

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures

Fontenais

Assemblée de paroisse, jeudi 19 avril 2018, à 20 h 15, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Nommer un scrutateur.
2. Lecture et approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
3. Présenter et approuver les comptes 2017.
4. Voter les dépassements et le résultat de l'exercice 2017.
5. Donner compétence au Conseil pour mandater un bureau d'architecture pour la rénovation du bâtiment sis en Combas 254.
6. Divers et imprévus.

Le Conseil de paroisse

Rebeuvelier

Assemblée des comptes de la Commune ecclésiastique catholique-romaine, lundi 16 avril 2018, à 20 h 30, à la salle paroissiale

Ordre du jour:

1. Procès-verbal
2. Comptes 2017
3. Divers

Le secrétariat

Avis de construction

Alle

Requérants: Delphine & Christopher Erard, Coin du Jonc 9, 2942 Alle. Auteur du projet: Planibat Sàrl, Rue de l'Eglise 15, 2942 Alle.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, PAC ext., terrasse bioclimatique, salon de coiffure et de massage attenant, et couvert à voitures, sur la parcelle N° 433 (surface 1246 m²), sise Coinat d'Essertiau. Zone d'affectation: CA et HA.

Dimensions principales maison: longueur 12 m 35, largeur 8 m 86, hauteur 5 m 70, hauteur totale 7 m 55. Dimensions salon de coiffure et massage: longueur 14 m 82, largeur 6 m 95, hauteur 3 m 83, hauteur totale 3 m 83. Dimensions couvert à voitures: longueur 10 m 38, largeur 6 m, hauteur 3 m 20, hauteur totale 3 m 20. Dimensions pergola: longueur 9 m 40, largeur 9 m 50, hauteur 2 m 91, hauteur totale 2 m 91.

Genre de construction: matériaux: briques TC, béton armé, isolation périphérique. Façades: crépi, teintes blanc cassé et brune. Toiture: maison: tuiles, teinte grise/Salon coiffure: toiture plate, finition gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 26 mars 2018

Le Conseil communal

Alle

Requérante: Commune mixte d'Alle, Rue de l'Église 5, 2942 Alle. Auteur du projet: Sironi SA Architectes SIA, Rue Auguste Cuenin 8, 2900 Porrentruy.

Projet: assainissement énergétique de l'enveloppe: isolation, production de chaleur, façades, fenêtres, portes, luminaires + aménagement de l'UAPE dans l'actuel appartement, avec création d'un nouvel accès (façade Est) et aménagement d'une terrasse + pose de panneaux photovoltaïques sur pan Sud, sur la parcelle N° 3662 (surface 8438 m²), sise La Terrière. Zone d'affectation: utilité publique UAa.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux: existants. Façades: Eternit, teinte à préciser. Toiture: Eternit, teinte à préciser.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 26 mars 2018

Le Conseil communal

Le Bémont

Requérant: Patrick Boegli, Le Rouges-Terres 124, 2360 Le Bémont. Auteur du projet: Patrick Boegli, Le Rouges-Terres 124, 2360 Le Bémont.

Projet: changement d'affectation sans travaux d'un appartement agricole en appartement non agricole (bâtiment N° 126), sur la parcelle N° 174.A (surface 238 124 m²), sise Les Rouges-Terres. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: matériaux, façades, toiture: existant, sans changement.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 28 avril 2018 au secrétariat communal du Bémont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Bémont, le 23 mars 2018

Le Conseil communal

Bonfol

Requérant: MPS Micro Précision Systems AG, La Condemne 199e, 2944 Bonfol. Auteur du projet: MPS Micro Précision Systems AG, La Condemne 199e, 2944 Bonfol.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 199e pour aménagement d'un atelier d'usinage/taillage et d'un nouveau quai de livraison avec plateforme élévatrice + assainissement phonique et thermique des façades Sud-Ouest et

Nord-Est, sur la parcelle N° 3070 (surface 683 m²), sise La Condemne. Zone d'affectation: activités (ZI).

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 27 m 86, largeur 5 m 58, hauteur 5 m 80, hauteur totale 5 m 80.

Genre de construction: matériaux: agrandissement: ossature métallique. Façades: agrandissement: double peau verre VEC, teinte noire idem existant. Toiture: agrandissement: toiture plate, finition gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal de Bonfol où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Bonfol, le 20 mars 2018

Le Conseil communal

Les Breuleux

Requérants: Pauline & Stéphane Pahud, Rue du Peuchapatte 3, 2345 Les Breuleux. Auteur du projet: Arc Architecture Sàrl, Grand-Rue 62, 2720 Tramelan.

Projet: construction d'une maison familiale sur deux niveaux avec garage double, et d'un appartement de plain-pied avec couvert à voiture, avec poêles, panneaux solaires en toiture, puits de lumière, PAC ext., entrée et terrasses couvertes, et sous-sol partiel, sur la parcelle N° 1515 (surface 1641 m²), sise Rue des Cardamines. Zone d'affectation: habitation HA.

Dimensions principales: longueur 33 m 11, largeur 12 m 60, hauteur 5 m 30, hauteur totale 6 m 80. Dimensions couvert appartement: longueur 5 m 50, largeur 10 m 20, hauteur 3 m 51, hauteur totale 3 m 51. Dimensions sous-sol: longueur 10 m 98, largeur 7 m 59, hauteur 2 m 92, hauteur totale 2 m 92.

Genre de construction: matériaux: ossature bois isolée. Façades: lames bois, teinte grise, et crépi, teinte blanc cassé. Toiture: maison: Eternit, teinte gris foncé / Toitures plates végétalisées (appartement) et finition gravier (couvert et garage double).

Dérogation requise: art. HA14 RCC - longueur.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal de Les Breuleux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Les Breuleux, le 23 mars 2018

Le Conseil communal

Courtedoux

Requérant: Recomatic SA, Rue des Marronniers 1G, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: GrAmA, par Voisard/Migy Sàrl, Rue Achille-Merguin 1, 2900 Porrentruy.

Projet: agrandissement du bâtiment N° 1G pour stockage et ateliers d'usinage, sur la parcelle N° 47 (surface 6783 m²), sise Rue des Marronniers. Zone d'affectation: centre CAb.

Dimensions principales (atelier): longueur 26 m 08, largeur 6 m 74, hauteur 3 m 60, hauteur totale 3 m 60. Dimensions local stockage: longueur 21 m 23, largeur 3 m 50, hauteur 3 m 55, hauteur totale 3 m 55.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante et B.A. Façades: bardage métallique, teinte gris clair. Toiture: plate, finition gravier, teinte naturelle.

Dérogation requise: art. CA16 al. 3 RCC – forme de toiture.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal de Courtedoux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtedoux, le 22 mars 2018

Le Conseil communal

Courtételle

Requérant: Denis Jolidon, Chemin de Chaux 11, 2852 Courtételle. Auteur du projet: Denis Jolidon, Chemin de Chaux 11, 2852 Courtételle.

Projet: construction de couvert à l'Ouest et au Nord du bâtiment N° 11, d'une rampe d'accès (Nord, largeur 1 m 20) et d'un mur de drainage à l'Est + murs drainage à l'Est et l'Ouest du bâtiment N° 9A et rénovation du bâtiment, sur la parcelle N° 3032 (surface 1060 m²), sise Chemin de Chaux. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales bât. 11 et 9A: existantes. Dimensions couvert Ouest: longueur 8 m, largeur 3 m 50, hauteur 5 m 10, hauteur totale 6 m. Dimensions couvert Nord: longueur 16 m, largeur 2 m 50, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: matériaux: couvert Ouest: béton et briques/Bâtiment 9A: ossature bois existante/Murs: béton. Façades: couvert Ouest et bât. 9A: bardage bois, teinte brune. Toiture: couvert Ouest: tôle ondulée/Couvert Nord: tuiles TC, teinte mouchetée/Bât. 9A: existant.

Dérogation requise: art. 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal de Courtételle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courtételle, le 23 mars 2018

Le Conseil communal

Haute-Ajoie / Chevenez

Requérant: Ateliers Busch SA, Rue des Moissons 101a, 2906 Chevenez. Auteur du projet: Air.M'études Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy.

Projet: pose d'une installation de ventilation sur la toiture du bâtiment N° 101, pour assainissement qualité air ambiant des ateliers, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 3260 (surface 48133 m²), sise Rue des Moissons. Zone d'affectation: activités AAa.

Dimensions principales monobloc: longueur 12 m 10, largeur 5 m 07, hauteur 3 m 40, hauteur totale 3 m 40.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal de Haute-Ajoie où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Chevenez, le 22 mars 2018

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Bassecourt

Requérants: Monsieur et Madame Tajes Francisco et De Sousa Annabelle, Abbé Monin 24, 2854 Bassecourt. Auteur du projet: Espace Plans Sàrl, Vers l'Eglise 31, 2333 La Ferrière.

Projet: Construction d'une villa familiale avec bûcher et pose d'une PAC air/eau, sur la parcelle N° 4540 (surface 693 m²), sise Rue des Primevères 40. Lieu-dit: Longues Royes. Zone de construction: zone d'habitation HAa. Plan spécial: PS « Longues Royes Ouest ».

Dimensions principales: longueur 17 m, largeur: 10 m 60, hauteur: 3 m 45. Dimensions bûcher: longueur 3 m, largeur: 3 m 71, hauteur: 3 m 04.

Genre de construction: murs extérieurs: brique terre-cuite, isolation périphérique. Façades: crépi, bois, couleur: blanc, bois teinté brun clair. Couverture: gravier rond, couleur: grise. Chauffage: PAC air/eau.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 30 avril 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 28 mars 2018

Le Conseil communal

Haute-Sorne / Glovelier

Requérant: AJPA « Bonabé » par son Président M. Braquet, Route de France 44, 2812 Movelier. Auteur du projet: Bureau d'ingénieurs civils Buchs & Plumey SA, Rochette 9, 2900 Porrentruy.

Projet: pose de 13 conteneurs sur fondations linéaires, aménagement extérieurs en surfaces filtrantes et pose de 2 petites PAC air/air, sur parcelle N° 1339 (surface 29293 m²), sise Route de Saulcy. Lieu-dit Bonembey du Bas. Zone de construction: zone Agricole.

Dimensions principales: longueur: inchangée, largeur: inchangée, hauteur: inchangée, hauteur totale: inchangée. Remarques: Dallages en béton surface

79 m² en partie EST. Aménagement de 3 places de parcs avec pavés filtrants CARENA 25/25 cm. Aménagement d'une zone de passage en périphérie du bâtiment avec pavés filtrants. Solde de la surface en groise. Dimensions rangée containers NORD: longueur: 12 m 23, largeur: 6 m 06, hauteur: 3 m 40, hauteur totale: 3 m 40. Dimensions rangée containers SUD: longueur: 19 m 58, largeur: 6 m 06, hauteur: 3 m 30, hauteur totale: 3 m 30.

Genre de construction: murs extérieurs: façades: parois sandwich isolées. Couleur: gris clair RAL 7035. Couverture: couleur: grise. Chauffage: pose de 2 PAC air/air.

Dérogations requises: dérogation art. 24 LAT - Construction en zone agricole. Dérogation art. 21 LFoR - Distance à la forêt.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 30 avril 2018 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 28 mars 2018

Le Conseil communal

Muriaux

Requérants: Remzi & Zenun Nrecaj, Route des Gouttes-d'Or 84, 2000 Neuchâtel. Auteur du projet: Claude Fornachon, architecte, Rue des Entrepôts 37, 2300 La Chaux-de-Fonds.

Projet: démolition annexe Ouest et assainissement du bâtiment N° 131C: aménagement d'un logement supplémentaire pour résidence principale, ouverture de fenêtres et velux, création d'un balcon et d'un sous-sol, remplacement citerne mazout et fosse septique + aménagement de cases de stationnement, sur la parcelle N° 370 (surface 788 m²), sise Cerneux-Veusil-Dessous. Zone d'affectation: agricole.

Dimensions principales: existantes: Dimensions terrasse 1^{er}/rez: longueur 8 m 70, largeur 3 m 10, hauteur 3 m 25, hauteur totale 4 m 05. Dimensions sous-sol: longueur 9 m, largeur 4 m 65, hauteur 3 m 04, hauteur totale 3 m 04.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles TC, teinte rouge naturel.

Dérogation requise: 24 LAT.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 30 avril 2018 au secrétariat communal de Muriaux où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Muriaux, le 22 mars 2018

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérante: Huguette Boillat-Paupe & Michel Renfer, Le Côtel 9, 2606 Corgémont. Auteur du projet: Deco & Architecture, Rue de l'Euchette 2a, 2605 Sonceboz-Sombeval.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage double, poêle, panneaux solaires sur toiture plate (garage), PAC ext., sur la parcelle N° 2099 (surface 811 m²), sise Clos Frésard. Zone d'affectation: mixte MAb, plan spécial Sous les Clos.

Dimensions principales: longueur 9 m 58, largeur 9 m 58, hauteur 6 m 07, hauteur totale 7 m 80. Dimensions annexe: longueur 10 m 46, largeur 11 m 54, hauteur 3 m 80, hauteur totale: 3 mm 80.

Genre de construction: matériaux: béton armé, Borel 12, isolation, brique TC. Façades: crépi rustique, teinte blanc cassé. Toiture: maison: tuiles béton, teinte gris anthracite/Annexe: toiture plate, finition gravier, teinte grise.

Dérogation requise: art. 7 Plan spécial Sous les Clos – indice d'utilisation du sol

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, 28 mars 2018

Le Conseil communal

Le Noirmont

Requérante: Boucherie Saint-Hubert Sàrl, Rue du 23-Juin 2, 2340 Le Noirmont. Auteur du projet: B Architecture Sàrl, Rue de la Préfecture 7, 2800 Delémont.

Projet: réaménagement intérieur de la boucherie et construction d'une annexe non chauffée avec groupe froid extérieur, sur la parcelle N° 144 (surface 877 m²), sise Rue du 23-Juin. Zone d'affectation: centre CAb.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrandissement: longueur 8 m, largeur 5 m, hauteur 3 m 85, hauteur totale 3 m 85.

Genre de construction: matériaux: existant inchangé/Agrandissement: maçonnerie. Façades: existantes inchangées/Agrandissement: crépi, teinte idem existant. Toiture: existante inchangée/Agrandissement: dalle béton, teinte grise.

Dérogation requise: art. 2.5.1 RCC – alignement à la route (équipement de détail).

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 28 mars 2018

Le Conseil communal

Porrentruy

Requérants: Madame et Monsieur Babey Myriam et Pascal, Chemin des Minoux 9, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Madame et Monsieur Babey Myriam et Pascal, Chemin des Minoux 9, 2900 Porrentruy.

Projet: Construction d'un couvert à voitures pour le bâtiment N° 9, sur la parcelle N° 2560 (surface 732 m²), sise Chemin des Minoux 9. Zone d'affectation: zone HA.

Dimensions principales: longueur 7 m 40, largeur 7 m 20, hauteur 3 m.

Genre de construction: murs extérieurs: bois. Façades: revêtement: Fundermax. Teinte: anthracite et gris béton. Toit: plat. Couverture: bitume avec paillettes. Teinte: grise d'ardoise.

Dérogation requise: art. 51 RCC. Construction d'un couvert à voitures situé dans la zone d'interdiction de construire (alignement).

Les propriétaires de la parcelle N° 2159 ont donné leur accord pour les aménagements prévus.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 14 mars 2018 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au mercredi 2 mai 2018 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Porrentruy, le 26 mars 2018

Le Service UEI

Porrentruy

Requérant: Louis Bélet SA, Les Gasses 11, 2943 Vendlincourt. Auteur du projet: air.M'études Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy.

Projet: pose et réalisation d'une installation de ventilation pour assainissement de la qualité de l'air ambiant dans les ateliers, soit un monobloc en toiture et différents réseaux de distribution d'air, et une machine de production d'eau glacée, sur la parcelle N° 3659 (surface 3096 m²), sise En Roche de Mars. Zone d'affectation: activités AAd, plan spécial En Roche-de-Mars.

Dimensions machine froid: longueur 3 m 20, largeur 2 m 30, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 20. Dimensions accu froid: diamètre 1 m, hauteur 2 m 20, hauteur totale 2 m 20. Dimensions monobloc ventilation: longueur 3 m 80, largeur 1 m 70, hauteur 3 m 40, hauteur totale 3 m 40.

Genre de construction: matériaux: machine froid et monobloc: tôle, teinte grise / Accu froid: alu, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 2 mai 2018 au Service UEI à Porrentruy où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Porrentruy, le 22 mars 2018

Le Service UEI

Rebeuvelier

Requérants: Eugénie Bron & Sylvain Kohler, Route de Courroux 15, 2824 Vicques. Auteur du projet: BURRI et Partenaires Sàrl, Route de Bâle 10, CP 20, 2805 Soyhières.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, garage et couvert ext., sous-sol semi-enterré, panneaux photovoltaïques en toiture et PAC ext., sur la parcelle N° 1264 (surface 655 m²), sise La Condemenne II. Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial La Condemenne II.

Dimensions principales: longueur 14 m 20, largeur 8 m 88, hauteur 7 m, hauteur totale 8 m 39.

Genre de construction: matériaux: ossature bois isolée. Façades: planches bois, teinte gris naturel. Toiture: tuiles, teinte graphite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 26 avril 2018 au secrétariat communal de Rebeuvelier où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Rebeuvelier, le 26 mars 2018

Le Conseil communal

Val Terbi / Corban

Avenant

Requérante: Société de tir de Corban, par M. Kläy, Stand de tir, 2826 Corban. Auteure du projet: Société de tir de Corban, par M. Kläy, Stand de tir, 2826 Corban.

Projet: agrandissement du stand de tir pour l'aménagement d'un vestiaire et un dépôt **et régularisation de la place de stationnement**, sur la parcelle N° 94.1 (surface 600 m²), sise au Stand de tir. Zone d'affectation: agricole.

Dérogations requises: art. 24 LAT, art. 2.2.7 RCC et 2.5.1 RCC – distance au cours d'eau, art. 3.4.3 RCC - nature.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 13 avril 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 21 mars 2018

Le Conseil communal

Val Terbi/Vicques

Requérant: Dec Bernard Maçonnerie Sàrl, Grand-Rue 33, 2823 Courcelon. Auteur du projet: Dec Bernard Maçonnerie Sàrl, Grand-Rue 33, 2823 Courcelon.

Projet: construction d'un dépôt avec réfectoire, WC, vestiaire, atelier pour entretien matériel d'exploitation, local technique et PAC ext. + couvert pour matériel + place de lavage et 9 cases de stationnement ext. non couvertes, sur la parcelle N° 3413 (surface 2611 m²), sise ZI La Romaine. Zone d'affectation: AAa, plan spécial Sur Breuya.

Dimensions principales dépôt: longueur 30 m 20, largeur 17 m, hauteur 6 m 20, hauteur totale 6 m 90. Dimensions couvert matériel: longueur 36 m 20, largeur 8 m 10, hauteur 4 m, hauteur totale 4 m 60. Dimensions place lavage non couverte: longueur 8 m, largeur 5 m.

Genre de construction: matériaux: béton et maçonnerie. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: panneaux sandwich, teinte gris clair.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 27 avril 2018 au secrétariat communal de Val Terbi, Ch. de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 26 mars 2018

Le Conseil communal

Mises au concours

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission du titulaire, le Département des finances met au concours le poste de

Délégué-e aux affaires communales à 80-100% pour une durée déterminée jusqu'en 2021

Mission: Organiser et favoriser de bonnes relations entre l'Etat et les communes. Assurer la surveillance des communes, des bourgeoisies et des syndicats de communes, en collaboration avec les autres services compétents de l'Etat. Approuver les règlements communaux. Approuver les décisions relatives aux emprunts et cautionnements de ces collectivités. Procéder à l'examen des comptabilités et de la situation financière de ces collectivités. Assumer des tâches en matière de droits politiques. Assumer des tâches liées à la péréquation financière. Apporter conseil et appui aux édiles et fonctionnaires de ces collectivités. Collaborer avec l'Association Jurassienne des Communes (AJC) pour la mise sur pied de cours destinés aux édiles et fonctionnaires communaux. S'engager dans différents groupes de travail au sein de l'administration cantonale. Finaliser et mettre en œuvre la nouvelle répartition des tâches et des charges cantonales (RPT cantonale) avec l'AJC et les services de l'Etat. Mettre en œuvre le décret concernant l'administration financière des communes. Collaborer à l'accueil de la commune de Moutier.

Profil: Maîtrise universitaire en droit, économie, finances publiques, administration publique ou formation et expérience jugées équivalentes. Une formation continue dans les domaines touchant à la gestion des communes ainsi qu'à la gestion de projets serait un atout certain. Entregent, diplomatie, sens politique, initiative, rigueur, respect des délais, bonnes connaissances du tissu communal jurassien. Disponibilité en soirée. Maîtrise du français. De bonnes connaissances de l'allemand représentent un atout. Maîtrise des outils informatiques courants.

Fonction de référence et classe de traitement: Délégué-e/Classe 20.

Entrée en fonction: A convenir.

Lieu de travail: Delémont.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de M. Charles Juillard, chef du Département des finances, tél. 032 420 55 00.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet www.jura.ch/emplois et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou postulation@jura.ch). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Délégué-e COM», jusqu'au 20 avril 2018.

www.jura.ch/emplois

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Haute-Sorne, des postes d'

Enseignant-e primaire (contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor HEP ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire / Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018.

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Lieu de travail: ÉCOLE PRIMAIRE DE BASSECOURT

Taux d'activité: 1 poste comprenant 28 leçons hebdomadaires (degrés 7-8H) – **le-la titulaire est candidat-e d'office.**

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, M^{me} Antoinette Kottelat (032 426 74 72).

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à M^{me} Antoinette Kottelat, Directrice de l'école primaire, Rue du Collège 11, 2854 Bassecourt, **jusqu'au 20 avril 2018.**

Lieu de travail: ÉCOLE PRIMAIRE DE HAUTE-SORNE, DIFFÉRENTS SITES

Taux d'activité: 1 poste comprenant entre 23 et 27 leçons hebdomadaires (degrés 3-8H) – **le-la titulaire est candidat-e d'office.**

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Haute-Sorne, M^{me} Antoinette Kottelat (032 426 74 72).

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à M^{me} Antoinette Kottelat, Directrice de l'école primaire, Rue du Collège 11, 2854 Bassecourt, **jusqu'au 20 avril 2018.**

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire secondaire du Val Terbi, des postes d'

Enseignant-e secondaire
(contrat de durée déterminée d'une année)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor universitaire et master HEP les disciplines concernées.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e secondaire/Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018.

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Lieu de travail: ÉCOLE SECONDAIRE DE VICQUES

Taux d'activité: 1 poste comprenant 5 leçons hebdomadaires d'allemand et 6 leçons d'anglais.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Val Terbi, M. Patrice Kamber, (032 435 65 92) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Didier Spies (079 334 58 50).

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à M. Didier Spies, président de la Commission d'école, Rue des Contours 8, 2822 Courroux, **jusqu'au 20 avril 2018.**

Lieu de travail: ÉCOLE SECONDAIRE DE VICQUES

Taux d'activité: 1 poste comprenant 10 leçons hebdomadaires d'anglais.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Val Terbi, M. Patrice Kamber, (032 435 65 92) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Didier Spies (079 334 58 50).

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à M. Didier Spies, président de la Commission d'école, Rue des Contours 8, 2822 Courroux, **jusqu'au 20 avril 2018.**

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire secondaire du Val Terbi, des postes d'

Enseignant-e secondaire
(contrat de durée indéterminée)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société. Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches

pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Profil: Bachelor universitaire et master HEP les disciplines concernées.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e secondaire/Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018.

Documents requis: Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Lieu de travail: ÉCOLE SECONDAIRE DE VICQUES

Taux d'activité: 1 poste comprenant 4 leçons hebdomadaires d'éducation visuelle et 6 leçons de géographie.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Val Terbi, M. Patrice Kamber, (032 435 65 92) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Didier Spies (079 334 58 50).

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à M. Didier Spies, président de la Commission d'école, Rue des Contours 8, 2822 Courroux, **jusqu'au 20 avril 2018.**

Lieu de travail: ÉCOLE SECONDAIRE DE VICQUES

Taux d'activité: 1 poste comprenant 8 leçons hebdomadaires d'anglais et 6 leçons de français.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire du Val Terbi, M. Patrice Kamber, (032 435 65 92) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Didier Spies (079 334 58 50).

Postulation: Elles sont adressées par écrit avec la mention «Postulation», à M. Didier Spies, président de la Commission d'école, Rue des Contours 8, 2822 Courroux, **jusqu'au 20 avril 2018.**

JURA  **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Courgenay, un poste d'

Enseignant-e primaire
(contrat de durée déterminée de deux ans)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 1 poste comprenant 12 leçons hebdomadaires (degrés 3-8H).

Profil: Bachelor HEP avec complément de formation à l'enseignement de l'anglais.

Fonction de référence et classe de traitement:
Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018.

Lieu de travail: Ecole primaire de Courgenay.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Courgenay, M^{me} Carole

Gigon (032 471 17 49) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Jacques Wuillaume (032 471 20 88).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire (ordinaire), d'un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention « Postulation », à M. Jacques Wuillaume, président de la Commission d'école, Les Champs Montants 15, 2950 Courgenay, soit par courrier électronique à l'adresse: wuillaumej52@gmail.com, **jusqu'au 20 avril 2018**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour le cercle scolaire primaire de Cornol, un poste d'

Enseignant-e d'activités créatrices (contrat de durée indéterminée, le-la titulaire est candidat-e d'office)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales des enfants. Avec les parents, favoriser le développement psychomoteur, affectif, cognitif et social des enfants. Organiser et animer des activités favorisant l'éveil, l'autonomie et l'apprentissage des enfants. Dépister les situations individuelles critiques et faire intervenir les personnes adéquates. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 4 leçons hebdomadaires d'activités créatrices.

Profil: DAS PIRACEF ou titre jugé équivalent.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e primaire/Classe 13.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018.

Lieu de travail: Ecole primaire de Cornol.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école primaire de Cornol, M^{me} Sandra Nobs, (032 462 25 54) et/ou auprès de la présidente de la Commission d'école, M^{me} Elodie Godin (032 751 31 09).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées par écrit avec la mention « Postulation », à M^{me} Elodie Godin, présidente de la Commission d'école, Rte de la Baroche 19, 2952 Cornol, **jusqu'au 20 avril 2018**.

JURA **CH** RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Le Service de l'enseignement met au concours, pour l'école secondaire des Breuleux, un poste d'

Enseignant-e secondaire (contrat de durée indéterminée, le-la titulaire est candidat-e d'office)

Mission: Assurer l'acquisition des connaissances générales et spécifiques des élèves ainsi que le développement de leurs compétences sociales. Organiser et animer des activités favorisant les apprentissages et contribuant à l'autonomie, à la prévention des risques et à la sensibilisation à des problèmes de société.

Soutenir les élèves dans leurs choix d'orientation scolaire ou professionnelle. Participer à l'élaboration de démarches pédagogiques y compris interdisciplinaire. Entretenir les contacts avec les parents. Participer aux projets et activités de l'établissement.

Taux d'activité: 6 leçons hebdomadaires d'éducation musicale.

Profil: Bachelor universitaire et master HEP pour la discipline concernée.

Fonction de référence et classe de traitement: Enseignant-e secondaire/Classe 17.

Entrée en fonction: 1^{er} août 2018.

Lieu de travail: Ecole secondaire des Breuleux.

Renseignements: Peuvent être obtenus auprès de la direction de l'école secondaire des Breuleux, M. Gilles Grandjean, (032 954 12 10) et/ou auprès du président de la Commission d'école, M. Marcel Adam (032 954 17 00).

Les candidatures doivent être accompagnées des documents usuels (CV, copies des titres, etc.) et d'un extrait du casier judiciaire, un extrait de poursuites et d'un certificat de bonne vie et mœurs (délivré par la commune de domicile).

Elles sont adressées soit par écrit avec la mention « Postulation », à M. Marcel Adam, président de la Commission d'école, Rue des Jonquilles 8, 2345 les Breuleux, soit, par courrier électronique à l'adresse: es.lesbreuleux@ju.educanet2.ch, **jusqu'au 20 avril 2018**.

Divers

Communauté scolaire de la Courtine

Assemblée des délégués, mercredi 25 avril 2018, à 20 h 15, à l'école secondaire de Bellelay

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la séance du 4 octobre 2017
2. Désignation de deux scrutateurs
3. Comptes 2017
4. Rapport des vérificateurs des comptes
5. Rapport de l'autorité en matière de protection de données
6. Informations sur la marche de l'école
7. Divers

Bellelay, le 26 mars 2018

La commission scolaire

Vous pouvez envoyer vos publications
par courriel à l'adresse :

journalofficiel@pressor.ch

jusqu'au lundi 12 heures